

# La reprise du BLS par la Confédération : une étape capitale

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **37 (1966)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 9 Septembre 1966

## SOMMAIRE

La reprise du BLS par la Confédération : une étape capitale — Le contrat  
Les raisons du Grand Conseil et du Conseil-exécutif — Comment les choses se sont passées  
La prise en charge du BLS par la Confédération

### La reprise du BLS par la Confédération Une étape capitale

*Une étape capitale vient d'être franchie. Le 12 septembre, le contrat entre la Compagnie Berne-Lœtschberg-Simplon et la Confédération pour la reprise du BLS par les CFF a été accepté par 111 780 voix contre 35 518, par l'assemblée générale extraordinaire de la compagnie, réunie à Berne, sous la présidence de M. Virgile Moine, président du Conseil d'administration. Quatre-vingt-cinq actionnaires, disposant de 147 305 voix, avaient d'abord entendu des exposés de MM. Henri Huber, conseiller d'Etat bernois, R. Bratschi, membre du Conseil d'administration, et A. Martin, directeur de l'Office fédéral des transports. Une proposition de renvoi faite par M. Ramelet, de Lausanne, fut rejetée par 111 744 voix contre 35 555.*

*Certes, M. Bernhard Wehrli, de Zurich, représentant du comité pour la protection des actionnaires indépendants, qui avaient proposé le rejet du contrat, a annoncé qu'un recours contre la décision de l'assemblée générale sera déposé devant les tribunaux compétents...*

*Certes aussi, la décision des actionnaires du BLS, ainsi qu'on le verra dans le texte du contrat qui suit ces lignes, nécessite l'approbation de l'Assemblée fédérale, sous la forme d'un arrêté fédéral soumis au référendum...*

*Mais il faut espérer qu'il ne s'agira pas là d'obstacles insurmontables. Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire bien souvent depuis que nous avons soutenu si vivement les initiateurs de cette transaction, il faut que le rachat du BLS permette aussi d'améliorer les communications entre le Jura d'une part, Berne et le reste de la Suisse d'autre part.*

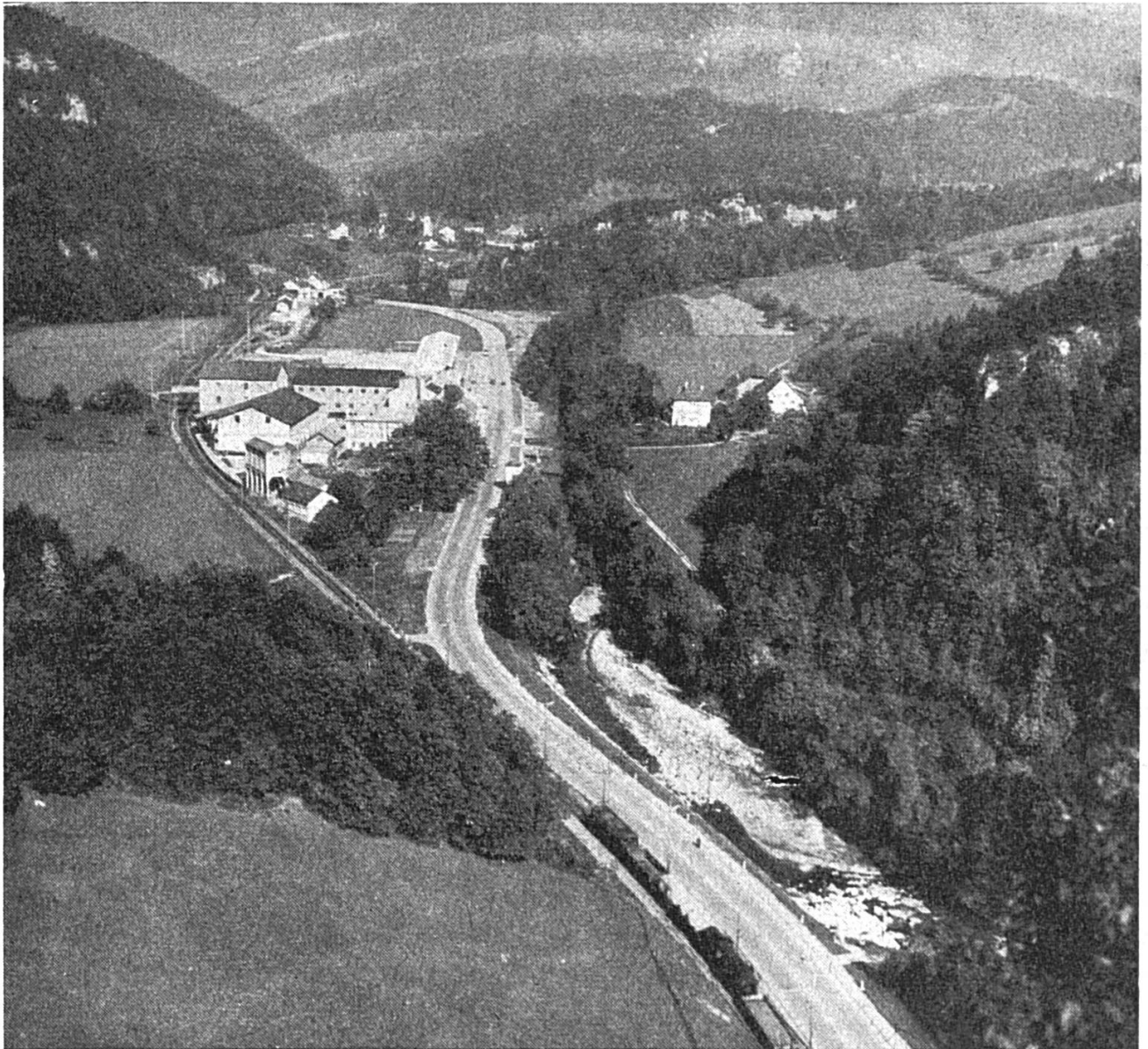
*Le Jura est séparé du Seeland et de l'Ancien canton par la chaîne du Jura qui ne peut être franchie qu'en deux endroits : au Taubenloch par une route encore insuffisante et une voie ferrée qui ne dessert pratiquement que le vallon de Saint-Imier et la vallée de Tavannes ; par le tunnel de la Montagne-de-Granges, à simple voie, qui constitue un long goulet pesant lourdement sur l'établissement de l'horaire des trains et qui gêne considérablement l'aménagement des correspondances à Bâle et à Bienne.*

*Or, l'article 4 du contrat stipule que la Confédération veillera à ce que les lignes du BLS soient exploitées en tenant compte équitablement des besoins locaux et à ce que la ligne du Lœtschberg avec ses voies d'accès par le Jura (c'est nous qui soulignons) comme aussi la gare de Brigue soient aménagées conformément aux exigences d'une politique nationale des transports.*

*L'aménagement des voies d'accès par le Jura ! Ce fut, on s'en souvient, le leitmotiv de toute la campagne lancée par l'ADIJ durant ces dernières années. Au moment où l'on touche au but, on ne saurait cacher sa satisfaction. Puisse l'avenir tenir les promesses que le présent fait miroiter.*

*ADIJ.*

Cliché ADIJ N° 515



La voie unique entre Delémont et Aesch, à Soyhières

(Photo Jean Chausse)